

N° 23-065-AR/IM

Ligne de Trésorerie

SOUSCRIPTION
D'UNE LIGNE DE
TRESORERIE AU-
PRES DE LA BANQUE
POSTALE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9 du 3 juillet 2020 autorisant le Maire à procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Vu l'arrêté du Maire du 16 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Alain ROCHET, premier adjoint au Maire,

Vu la nécessité de réaliser une ligne de trésorerie de 2.000.000 € pour des besoins de trésorerie,

Vu les offres de prêt reçues dans le cadre de la consultation organisée pour pourvoir à ce besoin,

Vu l'offre de financement en date du 20 juillet 2023 proposée par la Banque Postale,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2.000.000,00 €
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 4,60 % l'an
Base de calcul	30 / 360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 08 août 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	2.000,00 €, soit 0,10 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés avant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 € pour les tirages.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait en l'hôtel de Ville, le 27/07/2023

Pour extrait conforme au registre

A Pamiers le 27/07/2023

Adresse de réception en préfecture
009-210902250-20230727-23_16456-AR
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

Pour le Maire,

Adjoint Délégué

Maryline DOUSSAT VITAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le
Après transmission en préfecture le
Après affichage le